AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ISSN : 0294 - 4693

DLP 20-12-83270917

Grandes cultures

PUBLICATION PERIODIQUE
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86 000 POITIERS - TEL (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 80 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN N° 40 (21/83) du 15 DECEMBRE 1983

COLZA

LARVES d'ALTISES :

Les sondages réalisés sur les parcelles en Vienne, Deux-Sèvres et Sud-Charente montrent que les infestations larvaires sont faibles dans l'ensemble (30% de pieds atteints) sur des parcelles où il n'y a pas eu de traitement contre les adultes.

Le seuil d'intervention est de 70% de pieds atteints. Il est encore trop tôt pour décider d'une intervention et un deuxième sondage réalisé fin Janvier-début Février fera le point sur la situation de l'ensemble des 4 départements.Pour s'assurer du niveau d'infestation prélever 25 à 50 pieds sur la parcelle, fendre les pétioles.

En cas d'intervention nécessaire, respecter un délai de 3 semaines entre une application herbicide et insecticide : risque de phytotoxicité.

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE :

Le temps froid que nous connaissons actuellement freine la multiplication des pucerons.

Les derniers relevés à la tour à succion de Aigre (16) ont eu lieu le 24 Novembre.

Evaluation des risques :

- Parcelles levées avant le 13.11, même partiellement : Risque ELEVE
- Parcelles levées entre le 13 et 26.11 et parcelles levées le 13.11 ayant reçu un traitement précoce (1 F) ou en période froide CONTROLER DANS CES PARCELLES LA PRESENCE DE PUCERONS. Dégager la base des plantes pour s'assurer de leur présence.

Traiter si nécessaire en ayant la patience d'attendre un redoux de 3 à 4 jours qui favorisera la remontée des pucerons sur les feuilles.

- Parcelles levées après le 26.11 : pas de risque pour le moment

DESHERBAGE

Avant l'application des produits destinés à lutter contre la folle-avoine, il est prudent de laisser récupérer les céréales après les périodes de froid intense subies actuellement.

Imprimé à la Station le 15 Décembre 1983

Précédente Note : Bulletin N° 39 du 24.11.83

P33

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET - Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1664 A.D.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES "POITOU-CHARENTES"

13, Route de la Forêt

BIARD - 86000 POITIERS



TARIF DES ABONNEMENTS

T.V.A. 7 % incluse

EDITION A : VIGNE-ARBRES FRUITIERS-CULTURES LÉGUMIÈRES

EDITION B : GRANDES CULTURES (CEREALES, OLEAGINEUX, MAIS, LUZERNE A GRAINE)

EDITION C : PEPINIERES-CULTURES ORNEMENTALES

a/ Abonnement individuel à une seule édition
Par exemplaire .... 92 F.

b/ Abonnement individuel à deux éditions
Par exemplaire .... 160 F.

c/ Abonnement individuel à trois éditions
Par exemplaire .... 240 F.

d/ Abonnement collectif (10 abonnements minimum, Règlement en un seul chèque groupé) à l'une ou l'autre des trois éditions
Par exemplaire .... 80 F.

Pour un nombre important d'abonnements : se renseigner.

Les versements se font par mandat, chèque bancaire, ou chèque postal au nom de :

SOUS-REGISSEUR DE RECETTES - AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Pour les CCP indiquer le numéro de notre compte :
N° 4752-22 X Centre de LIMOGES

Pour des facilités de comptes, il est indispensable que les chèques soient adressés au Service de la Protection des Végétaux avec le formulaire d'abonnement au dos de cette feuille.

F34

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

NOM .... PRENOM	**Ne rien inscrire dans cette colonne**
N° et Nom de la rue	CL.Ab.
Lieu-dit	
Commune	
Bureau distributeur	
N° Téléphone	
RAISON SOCIALE ou PROFESSION (encadrer la bonne mention) : Agriculteur, Administration, Organisme agricole, Firme phytosanitaire, autre	TA
■ NATURE DE L'ABONNEMENT SOUSCRIT (1)	
Individuel	
☐ Edition A (Vigne-Arbres fruitiers-Cultures Légumières)	NB Q
☐ Edition B (Céréales-Oléagineux-Maïs-Luzerne à graines)	
☐ Edition C (Pépinières-Cultures ornementales)	
☐ Editions A + B	
☐ Editions A + C	
☐ Editions B + C	AFF TAB
☐ Editions A + B + C	
Collectif (Liste jointe)	
☐ Edition A	
☐ Edition B	
☐ Edition C	OP
■ MODE DE REGLEMENT (1)	DC
☐ chèque bancaire	DR
☐ chèque postal	
☐ mandat	
☐ facture	
	N F

(1) Mettre une croix dans la case correspondante